



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mai à 20h30, le Conseil Municipal de SAVIGNY dûment convoqué en date du 22 mai 2025, s'est réuni à la mairie en salle du conseil, sous la présidence de Monique LAURENT, Maire.

Présents : LAURENT Monique, MARTINON Christian, KAPFER Isabelle, MALET Serge, HULIN Pierre, AUVERT Delphine, BUISSON Bruno, CHABRANT Jean-Pierre, CHANCELLIER Marie-Claude, COQUARD Marie-Bernadette, DE CAMARET Floriane, DUTOIR Evelyne, DUTOIR Jean-Yves, FORNAS Luc, LAINE Daniel, Vincent MARTY et SEEMANN Isabelle.

Absents excusés : THIVARD Nicole (Pouvoir donné à Serge MALET), Colette BONNET (Pouvoir donné à Pierre HULIN).

OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Pierre CHABRANT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2025-19 Redevance d'Occupation du Domaine Public :

Les communes doivent prendre une délibération annuelle fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des opérateurs de gaz, d'électricité (transport et distribution) et de communications électroniques, en tenant compte du dernier recensement de leur population.

Pour GRDF :

➤ La redevance d'occupation du domaine public à devoir par GRDF gaz est calculée comme suit :

Vos données

Durée du contrat (D)		30 an s
Taux conversion franc/euro (Tx)		6.55957
INGA	09/2024	133.00
INGo	09/1992	68.10

Code INSEE	Nom de commune	Longueur en km (L)	Population (P)	Montant (€)
Résultat global		11,207	2 021	1 563,5
69175	SAVIGNY	11,207	2 021	1 563,5

Formule de la méthode communale

$$\{ (1000 + 1,5 \times P + 100 \times L) \times (0,02 \times D + 0,5) \times [0,15 + 0,85 \times ((INGA / ING0))] \} / tx \text{ €}$$

Pour ENEDIS :

➤ La redevance d'occupation du domaine public à devoir pour 2025 est calculée comme suit :

Coefficient de revalorisation = 1,5770

Soit PR (plafond redevance) : $(2\,021 \text{ (nbre d'habitants)} \times 0,183) - 213 = 156,843 \text{ €}$

$156,83 \times 1,5770 = 247,341$ arrondi à **247 €**

Pour ORANGE :

➤ La redevance d'occupation du domaine public à devoir pour 2025 est calculée comme suit :

Artères en aérien : $24.16 * 40 \text{ €} * 1.62182$ (Coefficient d'actualisation) = 1567.33 €

Artères en sous-sol : $46.779 * 30 \text{ €} * 1.62182$ (Coefficient d'actualisation) = 2276.01 €

Emprise au sol : $2.40 * 20 \text{ €} * 1.62182$ (Coefficient d'actualisation) = 77.85 €

Total de la redevance due par ORANGE : **3 921.19 €**

*Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

19 suffrages exprimés : à l'unanimité

- **APPROUVE ET ACCEPTE** les montants de redevances d'occupation du domaine public tels que présentés ci-dessus pour l'année 2025.

2025-20 Subvention au Comité Social du Personnel :

Le comité social du personnel sollicite une subvention pour l'organisation d'une sortie collective à Paris qui a rassemblé 44 personnes dont 15 enfants du conseil municipal des enfants.

Madame le maire explique que la commune verse des aides de façon régulière pour des activités individuelles mais pour les sorties de groupe, la mairie verse une subvention en fonction du montant de la sortie.

Madame le maire présente la demande du Comité Social du personnel avec les dépenses réalisées pour cette sortie et des participations financières perçues. La subvention sollicitée est de 3674 euros.

*Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

19 suffrages exprimés : à l'unanimité

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 3674 euros au Comité Social du Personnel.

2025-21 Amendes de police 2025 :

Dans le cadre des amendes de police 2024 répartition 2025, la commune souhaite présenter le projet de création d'un parking au lieu-dit La Font Porée.

Considérant la possibilité offerte aux communes de déposer auprès du Département une demande de subvention au titre de la dotation des amendes de police ;

Considérant les travaux de création d'un parking au lieu-dit La Font Porée pour un montant de 97 183.00 € H.T, Monsieur HULIN présente le projet.

Dans le cadre de la création de ce parking, la commune est accompagnée par l'Agence Technique du Département du Rhône. Seront créées 22 places de stationnement et une place PMR. Une borne de recharge électrique sera également installée. Le projet a aussi été travaillé avec le CAUE et a déjà reçu l'accord de principe de l'Architecte des Bâtiments de France.

*Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

19 suffrages exprimés : à l'unanimité

- **APPROUVE** le dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2024 répartition 2025.
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au dépôt du dossier et à l'obtention de cette subvention.

2025-22 Demandes de subventions au Département pour l'installation de toilettes PMR sur l'esplanade de Berching et pour la réfection du terrain de football.

Esplanade de Berching :

Vu les appels à projet du Département,
Monsieur MALET présente le projet.

En 2023 et 2024, la commune a réaménagé l'Esplanade de Berching, avec la réfection du terrain central, la végétalisation du pourtour et l'aménagement de places de parking. Cet espace est de plus en plus utilisé pour diverses manifestations conviviales organisées par les associations du village.

Afin de permettre aux participants de profiter au mieux de ces lieux, il convient aujourd'hui d'agrandir le local de convivialité et d'installer des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le coût de ce projet s'élève à 135 000 euros hors taxes.

Le projet a déjà reçu l'accord de principe de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour financer ces travaux, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département.

Terrain de football :

Vu les appels à projet du Département,

Considérant que le terrain de football actuel a été réalisé en 2005 avec des billes de caoutchouc et qu'il y a nécessité de changer le revêtement afin de pouvoir jouer dans de bonnes conditions,

Monsieur MALET présente le projet.

Le coût de ce projet s'élève à 538 000 euros hors taxes.

Pour financer ces travaux, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département.

*Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

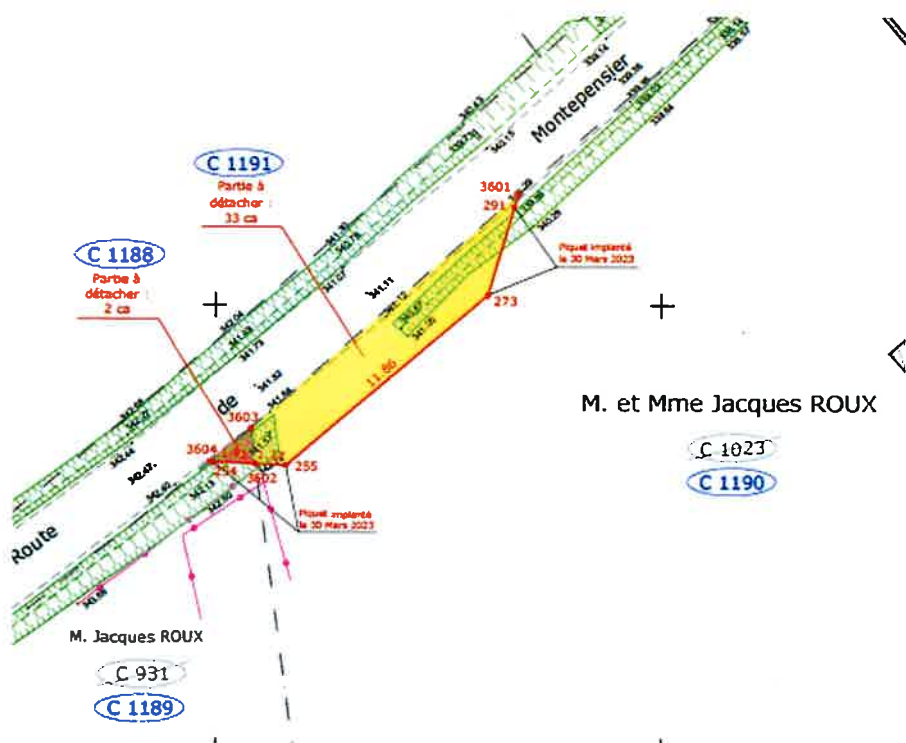
19 suffrages exprimés : à l'unanimité

- **APPROUVE** la réalisation de ces projets prévus au budget 2025 de la commune,
- **AUTORISE** madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département et à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-23 Achat de terrain à Monsieur ROUX route de Montpensier

Au vu de l'étroitesse de la route de Montpensier, la commune souhaite réaliser une aire de croisement.

Elle a contacté monsieur Jacques ROUX qui a accepté de céder à la commune un morceau de sa parcelle C1023 ainsi qu'un morceau de sa parcelle C931 comme défini sur le plan ci-dessous :



2025-24 Nouveau Contrat de Concession Gaz transport

La commune de SAVIGNY dispose d'un réseau de distribution publique de gaz et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un contrat de concession pour la distribution publique de gaz rendu exécutoire le 20/03/1993 pour une durée de 30 ans et avenantée le 17 décembre 1997.

Le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Monsieur MARTINON présente le projet de contrat.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- ✓ **La convention de concession** qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution ;
- ✓ **Le cahier des charges de concession** précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
 - GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte.
 - GRDF développe le réseau de gaz pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.
 - Le cahier des charges comporte des dispositions en faveur du développement de la production de gaz renouvelable lequel est essentiel pour contribuer aux enjeux de la neutralité carbone et de l'indépendance énergétique des territoires.
- ✓ **11 documents annexes contenant des modalités spécifiques :**
 - ANNEXE 1, Dispositions locales ;
 - ANNEXE 2, Eléments du Compte-Rendu d'Activité de la Concession (CRAC) ;
 - ANNEXE 3, Indicateurs de qualité de services et de sécurité ;
 - ANNEXE 4, Données mises à disposition de l'Autorité Concédante pour l'exercice de ses compétences ;
 - ANNEXE 5, Mesure de la performance ;
 - ANNEXE 5 bis, Précisions méthodologiques relatives à l'indicateur de performance n°1 « Patrimoine/Canalisations » ;
 - ANNEXE 6, Règles de calcul du taux de rentabilité des extensions de réseau ;
 - ANNEXE 7, Tarifs d'utilisation des réseaux ;
 - ANNEXE 8, Catalogue des prestations ;
 - ANNEXE 9, Conditions de Distribution ;
 - ANNEXE 10, Prescriptions techniques.

Le cahier des charge proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et France Urbaine, permettra en particulier à la commune :

- ✓ de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année ;
- ✓ de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé ;
- ✓ de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz.

*Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :*

19 suffrages exprimés : à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau contrat de concession pour la distribution publique en gaz sur la commune.

2025-25 Convention avec la CCPA dans le cadre des Murmures du Temps pour l'installation d'une œuvre

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle porte un ambitieux projet de parcours artistique et touristique sur son territoire autour d'un itinéraire en modes doux, jalonné de 11 œuvres d'art originales. Ces créations sont confiées à onze artistes et seront implantées sur les 3 boucles du parcours, sur des terrains privés ou publics.

L'artiste Charlotte Charbonnel est titulaire du **lot 11 « Savigny – Montessuit »**.

Présentation conceptuelle de l'œuvre d'art :

Son projet est parti de la découverte d'un fossile incrusté dans le sol à proximité du lot, sa forme n'était pas entière et ressemblait à une ammonite. Cette zone était, au Jurassique, couverte par une mer chaude et peu profonde, propice à la vie marine et laissant une abondance de fossiles marins, notamment des ammonites.

Partant de cette histoire, l'artiste a voulu créer une créature fictionnelle, comme un énorme fossile réapparu et témoin de cette histoire ancienne.

Cette forme devient comme une grotte géo-morphique dans laquelle le visiteur est invité à déambuler.

Inspiration des écailles de pangolin et son allure d'animal préhistorique, pour imaginer la structure comme une carapace/abri. Le pangolin est un étrange mammifère à écailles dont l'histoire sur Terre remonte au moins à 2 millions d'années en Europe.

Description de l'œuvre :

L'œuvre est composée d'une structure de fil d'acier, scellée sur un socle composé de béton armé. L'œuvre donnera l'impression que la forme sort de terre.

Implantation de l'œuvre :

Son œuvre sera implantée sur le domaine public de la commune de Savigny. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire d'établir une convention entre Mme Charlotte Charbonnel, artiste, la commune de Savigny, et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle précisant les engagements respectifs de chacune des parties.

Monsieur MALET demande qui aura la charge de l'entretien des abords de l'œuvre concernant les espaces verts. Monsieur MARTINON répond que ce sera la CCPA.

*Le Conseil Municipal, Oû l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :
19 suffrages exprimés : à l'unanimité*

- **VALIDE** les termes de la convention annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** madame le Maire à signer ladite convention.

Madame le Maire présente au conseil municipal les photos de l'œuvre qui va être installée à Montessuit.

Elle indique que les visiteurs viennent voir les œuvres des Murmures du Temps, prolongent leurs balades vers le patrimoine de la commune et en profitent parfois pour se restaurer dans les commerces du village.

2025-26 Convention avec la CCPA pour les chantiers jeunes

Considérant comme l'indique Madame le Maire que les chantiers jeunes sont portés par la CCPA et organisés par les communes et qu'ils ont été mis en place par une délibération du conseil communautaire du 4 février 2021,

Considérant que ces chantiers sont portés par les structures jeunesse ou la mairie, ce qui est le cas de la commune, et qu'ils se déroulent uniquement pendant les vacances scolaires, pour une durée de 20h, et qu'ils s'adressent à un public entre 14 et 18/20 ans,

Considérant que ces chantiers ont un intérêt général : mise en peinture de locaux publics, petit entretien d'espaces verts, débarrassage, construction de petit mobilier etc...

Considérant que les jeunes perçoivent chacun une gratification, versée par la commune, de 100€/semaine de chantier (20h de travail par semaine), que la CCPA versera sur demande, une subvention à la Mairie, à l'issue du chantier, qu'une convention sera signée entre la mairie et les jeunes et entre la mairie et la CCPA,

Considérant que pour l'année 2025, 2 chantiers sont envisagés pendant les vacances scolaires (un à Pâques et un pendant l'été) en fonction du nombre de jeunes inscrits,

Considérant qu'afin de valoriser l'engagement de ces jeunes, Madame le Maire propose de leur remettre un bon cadeau d'une valeur de 10 € par jour de chantier, en plus de la gratification de 100€/semaine ;

Madame KAPFER indique que les deux chantiers jeunes sont complets.

Madame AUVERT suggère que pour le chantier jeunes de l'été, les jeunes pourraient rénover les tables en bois qui servent pour les manifestations extérieures.

Madame KAPFER répond que les jeunes ont déjà réalisé ce type de travaux.

*Le Conseil Municipal, Oû l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :
19 suffrages exprimés : à l'unanimité*

- **DECIDE** de la mise en œuvre des chantiers jeunes dans les conditions précisées ci-dessus,
- **APPROUVE** le versement d'une gratification de 100 € par jeune participant au chantier,
- **APPROUVE** la remise d'un bon cadeau de 10 €/jour par jeune participant au chantier,
- **APPROUVE ET AUTORISE** madame le Maire à signer la convention entre la CCPA et la mairie,
- **APPROUVE ET AUTORISE** madame le Maire à signer la convention entre la mairie et les jeunes,
- **AUTORISE** madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la CCPA, pour le remboursement des gratifications versées,
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tout document afférent à ce dispositif.

2025-27 Convention avec le SYDER pour le reversement du produit de la vente des CEE

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique et fondant le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie pour les

personnes dont les ventes annuelles d'énergie sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles, généralement trois à quatre ans.

Le SYDER, établissement public de coopération locale, exerce une pluralité de compétences dans le domaine de l'énergie en général et de la production d'énergie renouvelable en particulier. A cet égard, il obtient des CEE à partir d'opérations d'économies d'énergies réalisées sur le territoire des communes adhérentes, tout particulièrement en matière d'éclairage public. N'étant pas soumis à obligation d'économies d'énergie, il a néanmoins la possibilité d'en détenir et d'en vendre, et est dénommé à ce titre « éligible ».

Par une délibération du 11 juin 2024, le Comité syndical du SYDER a décidé de reverser au budget des communes les sommes perçues par le SYDER sur la vente des CEE obtenus pour la rénovation du parc d'éclairage public.

Dans ces conditions, il convient donc de définir par voie de convention les modalités de reversement par le SYDER à la commune du produit de la vente de ces CEE.

Les opérations d'économies d'énergie dont le produit de la vente entre dans le champ de la présente convention sont les opérations standardisées réalisées par le SYDER sur ses biens propres, répondant aux conditions énoncées dans la fiche d'opération standardisée RES-EC-104 « Rénovation d'éclairage extérieur », et pour lesquels le SYDER a déposé une demande de CEE auprès du Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie (PNCEE) à partir du 1^{er} janvier 2022.

*Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :
19 suffrages exprimés : à l'unanimité*

- **VALIDE** les termes de la convention annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** madame le Maire à la signer ladite convention.

2025-28 Convention avec monsieur Frédéric GIRAUD pour passage canalisation d'eau pour irrigation

Monsieur Frédéric GIRAUD souhaite passer une canalisation d'eau sous le chemin du Châtaignier afin d'irriguer des parcelles de part et d'autre de la route pour son activité agricole.



Pour ce faire, il convient d'autoriser monsieur GIRAUD à traverser et occuper le domaine public routier. Il est donc proposé au conseil municipal de signer une convention afin de définir les modalités d'occupation.

*Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé, Après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :
19 suffrages exprimés :*

- **VALIDE** les termes de la convention annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** madame le Maire à signer ladite convention.

Informations de Madame le Maire :

Boulangerie : depuis l'annonce de la fermeture de la boulangerie, la commune a diffusé l'information sur différents supports de communication. Plusieurs candidats se sont présentés et se sont renseignés auprès des boulangers, du propriétaire, de la CCPA et aussi de la mairie. A cette occasion il leur a été présenté le projet d'aménagement de nouveaux commerces, qui à chaque fois a intéressé les candidats. Madame le Maire informe le conseil municipal que malheureusement, le propriétaire des locaux étant décédé le 25 mai, il y a maintenant une nouvelle

problématique quant à la gestion des lieux actuels pour lesquels le bail commercial prend fin au 30 septembre 2025.

CCPA : inauguration le 5 juillet du nouveau siège.

Repas des aînés : le 21 juin 2025 à la salle du Trésoncle.

Prochain conseil municipal : le 8 juillet 2025.

Nicole THIVARD pour la commission vie associative et communication Absente – Mme le maire :

Le dossier demande de subvention va être envoyé dans les prochains jours avec une date de retour au 15 septembre

La date de réunion avec les associations notamment pour le planning des salles (activités et manifestations) est fixée au jeudi 26 juin. C'est aussi l'occasion de partager des informations et de rappeler les consignes.

Nicole THIVARD pour le groupe référents frelon asiatique absente – Mme le maire :

Un bilan de la campagne va être réalisé et partagé avec les personnes qui se sont portées volontaires pour piéger le vendredi 6 juin à 19h.

Jean Falhun et Eric Thivard (du groupe référents frelons asiatiques) sont intervenus à l'école St Martin lundi 19 mai pour une animation autour des abeilles et de la biodiversité avec 2 séances regroupant d'une part les CM et d'autre part CP et CE. La même chose va être proposée le 5 juin à l'école des Sources du Petit Prince

En lien avec ces actions, un dossier de candidature au label Apicité est en cours de rédaction, il est à déposer avant le 5 octobre. Il permet de valoriser les actions et de fixer des axes de travail pour favoriser la protection des abeilles et pollinisateurs, et plus largement la biodiversité.

Serge MALET pour la commission bâtiments :

Pôle de santé : présentation de photos pour expliquer les travaux de façade et la peinture des volets qui sont en cours. Les murs et murets extérieurs ont été décrépis et vont être réenduits. Les ABF ont validé les coloris de façade (bâtiment principal, murs et préaux et encadrements de fenêtre). Une fois que les façades seront terminées, commenceront les travaux d'aménagements extérieurs : cheminement, rampe, voie d'accès, espaces verts.

Les travaux intérieurs progressent également, les sols en PVC ont été posés au 1^{er} et 2^{ème} étage, les installations électriques ont été posées au 1^{er} et 2^{ème} étage. Les escaliers vont être habillés avec du PVC.

Il est proposé aux élus de visiter les locaux le 7 juin à 9h00.

Fin des travaux prévue le 30 juin 2025.

L'inauguration officielle aura lieu le 25 juillet 2025.

Lavoir de la Font Porée : les abords ont été refaits, de la pelouse va être semée, des arbustes seront plantés à l'automne. Les tuiles du toit ont été changées. Ce sont celles de l'école maternelle qui ont été utilisées. Un banc va être installé. Les agents municipaux vont repeindre les murs extérieurs.

Tour de l'horloge : le bureau d'études a réalisé le plan de masse, le plan par niveau, les élévations intérieures. Suite aux 1^{ères} conclusions, un diagnostic d'auscultation par géoradar va être réalisé pour vérifier l'état de la maçonnerie et rechercher des anomalies dans les murs.

Esplanade de Berching : extension du préau et des toilettes pour une surface supplémentaires de 33 mètres carrés. Les ABF ont validé les plans et les matériaux. Installation de toilettes permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite. La surface des toilettes actuelles viendra agrandir la réserve existante. Prochaines étapes : demande de subvention et dépôt de la déclaration de travaux.

Pierre HULIN pour la commission Voirie :

Parking de la Font Porée : réunion le 19 mai avec le Département et la commission voirie pour affiner le projet en accord avec les recommandations du CAUE.

Quelques modifications demandées, avant dépôt du permis d'aménager et approbation des ABF :

- Liaison piétonne entre les deux parkings
- Eclairage 3 candélabres
- Place PMR à l'entrée du parking
- Si possible, installation de la borne IRVE à côté des places de covoiturage sur parking sous la Mairie

Rue de la paix et Rue des 2 maisons : travaux d'assainissement qui commenceront le 16 juin pour 3 semaines. Ces travaux sont pilotés et financés par la CCPA. La mairie prendra en charge la réfection des enrobés.

SYDER : changement des éclairages sur l'esplanade de Berching en juillet.

Courrier de demande au Département pour l'installation de coussins Berlinois :

- à l'arrivée aux écoles sur la D7 en venant d'Ancy au niveau du radar
- En bas de la route de Saint Romain au-dessus du parking sur le centre technique

Chemin des remparts : installation de protections rajoutées au niveau de la mare, essais de mini tranchées pour écoulement des eaux pluviales. Reste à réaliser la pose des pupitres, des bornes solaires, des bancs, une table de pique-nique PMR. Pose de l'escalier prévue en juin

Interventions des brigades nature : le 20 juin pour nettoyage chemin du Bois d'art et escalier route du Cabrillon.

Recensement des chemins ruraux : l'enquête est terminée. La mairie est dans l'attente du rapport du commissaire enquêteur.

Samedi dernier : Samedi dernier dans le cadre des semaines de l'environnement nous avons proposé une balade en vélo par les voies vertes de la Mairie au Parc de Chênevières en passant par Sain Bel. Aucun participant à Savigny hormis les organisateurs.

Christian MARTINON pour la commission Urbanisme :

Le 15 mai dernier, la société Les Nouveaux Constructeurs est venue présentée à la commission urbanisme son projet de permis de construire pour le secteur de Grange Chapelle. Ce permis doit être déposé au plus tard le 28 mai 2025. Le projet prévoit 63 logements décomposé en 37 maisons et 26 appartements dont 13 logements sociaux plus 13 logements et 5 maisons en bail réel solidaire.

Le principe du bail réel solidaire (BRS) est la dissociation du foncier et du bâti qui permet de baisser le prix des logements : achat du logement uniquement et location du terrain à un Organisme Foncier Solidaire (OFS) pour un loyer faible, en signant un bail réel solidaire, pour une durée comprise entre 18 et 99 ans.

L'Organisme Foncier Solidaire détient uniquement le terrain. Seul le logement est acheté, ce qui représente entre 20 % à 40 % d'économie en fonction du secteur géographique.

Isabelle KAPFER pour la commission service à la personne :

Conseil municipal des enfants : le prochain aura lieu le 9 juin à 10h00

Chantier jeunes d'avril : peinture de portes de garage, de 2 bancs de l'amitié 1 pour l'école publique et 1 pour le city stade.

Repas des aînés : il aura lieu le 21 juin. Les élus sont tous conviés. Réponse avant le 8 juin.

Monsieur BUISSON demande si la mairie est au courant que l'alimentation électrique pour l'antenne de la Métralière court le long de la route. Monsieur MARTINON indique que les travaux pour enterrer les câbles démarreront en juin, que ces travaux concernent la mairie de Sain Bel et ne sont pas gérés par la commune de Savigny.

Madame le Maire indique que concernant l'antenne de Réjivas, une réunion s'est tenue sur place avec les ABF qui ne voient pas d'un bon œil l'installation d'une antenne dans ce secteur. Ils ont demandé à Bouygues de déposer un dossier plus complet pour pouvoir rendre leur avis. Dernièrement, les ABF ont indiqué à madame le Maire qu'ils n'avaient rien reçu depuis cette réunion. Madame le Maire reste vigilante quant à ce dossier.

Madame le Maire demande à madame DUTOIR si la SNCF a commencé les travaux de régénération des tunnels de nuit. Pour le moment, les travaux n'ont pas démarré.

La séance du conseil municipal est levée à 22h48.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CHABRANT



Le Maire
Monique LAURENT

